

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS



CANADA HOUSE FAIT LE POINT SUR SA SITUATION ORGANISATIONNELLE EN VUE DE LA TRANSACTION AVEC MTL CANNABIS

Louiseville, Québec, 26 novembre 2021 (CNW) – Canada House Wellness Group (CSE: CHV) (« **Canada House** » ou la « **Société** »), une entreprise entièrement intégrée de cannabis médical est heureuse d’annoncer l’atteinte de plusieurs jalons importants, dans le cadre de la réalisation de la [prise de contrôle inversée](#) de la Société, dont avait précédemment fait part Montréal Cannabis Médical Inc. (« **MTL Cannabis** ») (la « **transaction** »). La transaction devrait désormais être clôturée au cours du premier trimestre de 2022, sous réserve de la satisfaction des conditions de clôture habituelles, y compris la réception des approbations réglementaires applicables et de l’approbation des actionnaires décrite ci-dessous.

Le point sur la transaction

D’importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne la transaction, qui permettra à MTL Cannabis d’acquérir les licences élargies de Canada House pour les activités de vente et de transformation, de reprendre ses ententes d’approvisionnement provinciales et ses ressources médicales en ligne rentables, axées sur un modèle de transfert direct aux patients – principalement ceux qui sont des anciens combattants –, et d’exploiter son réseau de cliniques comprenant quatorze (14) emplacements à l’échelle nationale. Alors que la clôture de la transaction approche, les dernières touches sont mises. Le prospectus se fait finaliser, les conditions préalables sont presque toutes remplies et d’autres éléments – comme les compléments de vérification de diligence raisonnable et les audits de la Société – sont en voie d’être achevés, de même que le travail d’intégration interne de Canada House et de MTL Cannabis.

La transaction exige l’approbation d’au moins 66,66 % des voix exprimées par les actionnaires de Canada House présents à une assemblée extraordinaire qui leur est consacrée (l’« **assemblée**

extraordinaire »). L'assemblée extraordinaire est actuellement prévue pour février 2022. Canada House est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu avec ses actionnaires détenant plus de 61 % du total de ses actions émises et en circulation des accords de vote et d'appui en faveur de la transaction.

Pour plus de détails sur la transaction, consultez le communiqué de presse de la Société daté du 9 août 2021, qui est disponible sur le SEDAR à www.sedar.com.

Le point sur l'intégration et la commercialisation

Les filiales en propriété exclusive de Canada House, soit IsoCanMed Inc. (« **ICM** ») – titulaire d'une licence de Santé Canada au Québec – et Abba Medix Corp. (« **Abba** »), ont contribué au lancement réussi de la gamme de produits de fleurs séchées de MTL Cannabis dans quatre (4) des neuf (9) provinces canadiennes avec lesquelles elles entretiennent actuellement des relations de distribution. Le premier lancement comprend les produits phares de MTL Cannabis, la souche Sage n' Sour, ainsi qu'une offre exclusive pour les fleurs séchées Cookies n' Crème. Les ventes initiales des articles de MTL Cannabis réalisées grâce aux licences de vente d'Abba et d'ICM ont été concluantes et reflètent le fait que ses produits de fleurs séchées continuent de se positionner parmi les cinq produits les plus vendus dans presque tous les marchés où ils font leur entrée.

En plus de ce qui précède, MTL Cannabis a décroché des mandats de vente au titre de divers appels d'offres de produits dans trois des plus grands marchés de consommation récréative de cannabis au Canada. Les dates de lancement pour les articles sélectionnés dans le cadre de ces appels d'offres varient en fonction des licences de Canada House (ICM et Abba) et s'échelonnent entre décembre 2021 et juin 2022.

Un producteur autorisé pour plus de 1 400 patients actifs

En ce qui concerne la plateforme médicale d'Abba, Canada House est ravie d'annoncer qu'Abba a plus que doublé son nombre de patients inscrits depuis janvier 2021, qui dépasse depuis peu 800 patients appartenant à la communauté d'anciens combattants et 1 400 patients au total. « Abba s'engage à proposer aux patients de multiples options de soins que permet son marché en ligne de cannabis médical et à mettre l'accent sur une offre de produits artisanaux de qualité, y compris deux cultivars de fleurs séchées spécifiquement conçus pour les anciens combattants, a commenté Chris Churchill-Smith, chef de la direction de Canada House. Alors que nous travaillons avec MTL Cannabis à l'intégration de Canada House, ce projet continuera de faire partie de nos priorités d'entreprise. »

D'autres nouvelles sur le cannabis médical

Les cliniques d'Abba et de Canada House (« **CHC** ») collaborent pour optimiser le portefeuille de produits d'Abba, ce qui a permis à cette dernière de devenir le deuxième producteur autorisé en importance, parmi les 20 producteurs travaillant avec CHC, à détenir un nombre élevé de patients faisant partie de la communauté de vétérans. Grâce à cette croissance et à l'acquisition précédemment annoncée de Margaree Health Group, CHC a réussi à faire croître son nombre de patients vétérans, qui est passé de moins de 3 100 en janvier 2021 à plus de 3 800 aujourd'hui. Abba et CHC intensifieront leurs efforts au Québec au cours de la prochaine année, à commencer par le lancement du nouveau portail d'achat bilingue d'Abba en décembre 2021.

Le point sur le financement

Canada House annonce qu'elle a émis un montant de capital total de 700 000 \$ conformément à une débenture garantie (la « **Débenture** ») à DMMB (Pty) Holdings Ltd. dans le cadre d'une transaction de financement par emprunt. La débenture a un terme de deux ans et qui porte intérêt au taux de 18 % par année. Le produit de l'émission de la débenture sera utilisé pour financer le fonds de roulement et couvrir les coûts de la transaction.

La Société annonce également que son conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le report au 31 décembre 2026 de l'échéance du 3 mars 2023 pour 97 342 857 (sous réserve d'un rajustement) bons de souscription d'actions ordinaires en circulation qu'elle a émis le 4 mars 2020 (les « **bons de souscription** »). Mis à part la prolongation de la date d'échéance, toutes les autres modalités relatives aux bons de souscription demeureront inchangées. De plus, la prolongation doit être acceptée par le marché boursier canadien.

À propos de MTL Cannabis

MTL Cannabis est un producteur autorisé de cannabis privé établi à Montréal, au Québec. En tant qu'entreprise axée sur les fleurs créée pour répondre aux besoins modernes, MTL Cannabis cultive ses variétés sur une installation autorisée de 57 000 pieds carrés, dont les deux bâtiments actuels pourront s'agrandir jusqu'à près de 130 000 pieds carrés, et qui pourrait s'étendre à plus de 300 000 pieds mètres carrés. Avec sa superficie actuelle, l'installation intérieure abrite des méthodes de culture hydroponique exclusives appuyées par des techniques artisanales qui produisent des fleurs idéales pour les gens. MTL Cannabis produit actuellement plus de 13 000 kg de fleurs par an, soit plus de 2 kg par éclairage.

L'entreprise a conclu des ententes d'approvisionnement dans neuf provinces canadiennes, se classant ainsi parmi les cinq producteurs de fleurs séchées les plus importants en matière de ventes dans presque tous les marchés.

L'objectif de MTL Cannabis est clair depuis le début : devenir la marque qui met le meilleur de la rue sur les tablettes tout en restant fidèle à la qualité artisanale. Veuillez consulter le site <http://www.mtlcannabis.ca/>.

À propos de la société Canada House

Canada House Wellness Group Inc. est la société mère d'Abba Medix Corp., un producteur autorisé de Pickering, en Ontario, qui produit du cannabis médical de grande qualité; IsoCanMed Inc., un producteur autorisé de Louiseville, au Québec, qui cultive du cannabis de qualité supérieure dans son installation de production intérieure de 64 000 pieds carrés; Cliniques Canada House Inc., avec des cliniques partout au pays qui travaillent directement avec des équipes de soins primaires pour proposer des services thérapeutiques spécialisés de traitement avec cannabinoïdes aux patients souffrant de problèmes médicaux simples et complexes; et Knalysis Technologies, un fournisseur de logiciels entièrement personnalisables en nuage qui relie médecins, fournisseurs et patients aux données qui appuient les traitements avec le cannabis médical.

Canada House sert le marché canadien du cannabis destiné principalement au marché médical. Pour plus d'informations, visitez le www.canadahouse.ca ou le site de SEDAR à www.sedar.com.

Pour plus d'information, contactez :

Steven Pearce, Vice-President, Legal

Canada House Wellness Group

289-980-3584

spearce@canadahouse.ca

Mike Lubarsky, President

MTL Cannabis

514-240-7792

mike@mtlcannabis.ca

Mise en garde concernant l'information prospective Ce communiqué contient des déclarations prospectives, y compris des déclarations qui portent, entre autres, sur les activités cliniques, de production et de technologie de la Société, ses plans d'avenir, les marchés, les objectifs, les buts, les stratégies, les intentions, les croyances, les attentes et les estimations de la Société, et peut généralement être cerné par l'utilisation de mots comme « peut », « doit », « devrait », « pourrait », « probable », « possible », « s'attendre », « a l'intention », « prévoit », « croit », « planifie », « vise » et « continue » (ou la forme négative) ainsi que par des mots et des expressions d'importance semblable. Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et il ne faut pas se fier indûment à de tels énoncés. Certains facteurs ou hypothèses réels importants sont appliqués dans la formulation d'énoncés prospectifs, et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux qui sont exprimés ou implicites dans ces énoncés. Les hypothèses importantes utilisées pour élaborer de l'information prospective dans le présent communiqué comprennent, entre autres, la clôture de la transaction avec MTL Cannabis et la réception de toutes les

approbations connexes nécessaires relativement à la réglementation et aux actionnaires, et le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* (RACFM) et de la *Loi concernant le cannabis* et modifiant la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, le *Code criminel* et d'autres lois, adoptées par le gouvernement fédéral du Canada, rendant légaux les produits comestibles, les vapes et les huiles à base de cannabis à des fins récréatives le 17 octobre 2018 et le 17 octobre 2019; les liquidités et les ressources en capital de la Société, y compris la disponibilité de ressources en capital supplémentaire pour financer ses activités; le niveau de concurrence; la capacité d'adapter les produits et services au marché changeant; la capacité d'attirer et de retenir des cadres clés; et la capacité d'exécuter des plans stratégiques. Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes et sur les facteurs importants ou les hypothèses appliquées à la création d'énoncés prospectifs se trouvent dans le plus récent rapport de gestion annuel et intermédiaire de la Société, sous la rubrique « Risques et incertitudes », ainsi que dans d'autres documents de divulgation publique déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres éléments.

Ni le CSE ni son fournisseur de services de régulation (tel que ce terme est défini dans les politiques du CSE) n'assument la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.